

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL – Séance du 4 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ARCONSAT, convoqué le 18 décembre 2020, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur GARRET Jean-Eric, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : GARRET Jean-Eric – BONJEAN Florence – GARRET Jean-Louis – BIGAY Thierry – CHEZE Dominique – BELLERITZ Jean-Yves – COURTY Chantal – LEFORT Jérôme – POILLERAT Caroline – CORROIS Laurent – GOETZ Marie-Laure – NAVOSAD Amandine – OLLIVIER Joël – MERLE Jean-Marcel – PONSON Damien

1. AVANCEMENT DU PROJET EOLIEN

Mme Elisa DIETRICH de la société ENGIE GREEN est venue présenter l'avancement du projet éolien. Un mât pour étudier la vitesse des vents sera installé fin février début mars.

2. DEMANDE SUBVENTION DETR 2021 POUR DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, le devis réalisé par LA POSTE concernant la dénomination et numérotation des rues pour 5400,00€ H.T. soit 6480,00€ T.T.C.

Ce projet est subventionné dans le cadre de la DETR 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière dans le cadre de la DETR 2021.

Le financement de ce projet sera assuré par :

- la présente subvention demandée à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1620,00€
- les fonds propres de la commune pour 4860,00€

3. DEMANDE SUBVENTION DETR ET DSIL 2021 POUR CHANGEMENT MENUISERIES EXTERIEURES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la SAS EXTRAT a établi un devis concernant le changement des menuiseries extérieures dans un bâtiment communal pour 4895,00€ H.T. soit 5874,00€ T.T.C.

Ce projet est subventionné dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2021

Le financement de ce projet sera assuré par :

- la subvention au titre de la DETR 2021 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1468,50€
- la subvention au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 1468,50€

- les fonds propres de la commune pour 2937,00€

4. DEMANDE SUBVENTION DETR ET DSIL 2021 POUR REFECTION TOITURE LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, le devis réalisé par la SAS EXTRAT concernant la réfection de la toiture du local technique.

Ce projet est subventionné dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la SAS EXTRAT et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le devis tel qu'il est établi par la SAS EXTRAT pour une dépense d'un montant H.T. de 22934,40€, soit 27521,28€ T.T.C.

- demande le bénéfice de la subvention prévue en la matière dans le cadre de la DETR et de la DSIL 2021

Le financement de ce projet sera assuré par :

- la présente subvention demandée à hauteur de 30% du montant H.T. soit 6880,32€
- la subvention au titre de la DSIL 2021 à hauteur de 30% du montant H.T. soit 6880,32€
- les fonds propres de la commune pour 13760,64€

5. ACQUISITION D'UN TERRAIN PRIVE AU LIEUDIT BRAS DE FER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de créer un chemin communal pour desservir le lotissement de Bras de Fer.

Il fait part de la proposition de Mr PONSON Damien de céder, pour l'euro symbolique, le terrain cadastré section AS n° 389, indispensable à cette création.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir ce terrain par acte administratif.

Monsieur PONSON Damien, membre du Conseil Municipal, a quitté la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- se prononce favorablement à l'acquisition de ce terrain cadastré section AS n° 389 appartenant à Mr et Mme PONSON Damien, pour l'euro symbolique.

- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte administratif et à accomplir toutes les formalités nécessaires

6. SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune d'ARCONSAT adhère au WEB63 depuis le 1^{er} janvier 2021 pour la création du site internet.

Le département propose une formation sur site en Mairie pour le secrétariat et les élus responsables.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE MARDI 9 FEVRIER A 19H30